

La mise en conformité avec le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) est coûteuse. Mais à moyen terme, c'est une chance

# Protection des données personnelles: chefs d'entreprise, souriez, c'est une opportunité!

## Premier bilan

Cinq mois ont passé depuis l'entrée en vigueur définitive du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), le 25 mai 2018. **Une petite révolution dans la façon dont les entreprises et les administrations doivent désormais sécuriser et gérer leurs bases de données, notamment en demandant aux pourvoyeurs des informations leur assentiment avant de pouvoir les utiliser.** Les voilà désormais responsables de leurs data... Et sous la menace de sanctions lourdes si elles faillissent ! Après avoir beaucoup regimbé, les organisations travaillent encore à la mise en conformité. Elles n'ont pas encore toutes compris le bénéfice qu'elles pouvaient en tirer. Pourtant, le RGPD s'avère un atout.

### Emmanuelle Ducros et Oceane Herrero

La Cnil avait fait de lui le héraut de son programme d'évangélisation : Pierre-Olivier Brial, le directeur général de Manutan, société spécialisée dans la distribution à distance de matériel de bureau, a été aux avant-postes de la mise en place du RGPD en France. Il se souvient de l'immense chantier que fut le processus de mise en conformité. Mais il l'affirme aujourd'hui : « Le RGPD est une opportunité pour nous. L'exercice de cartographie de toutes les données que nous collectons dans dix-sept pays nous a permis d'harmoniser les pratiques, de rationaliser les outils et d'accélérer la digitalisation de l'entreprise. Nous avons

mis en place un registre central des données propre, net. Cette base est plus simple à sécuriser, et elle a de la valeur car elle est utilisable sans erreur. »

C'est le premier bénéfice du RGPD. Il permet aux entreprises de franchir la marche vers une digitalisation qui a pris du retard. Un mouvement à marche forcée, certes, vu la lourdeur des amendes cas de manquement : entre 2 % à 4 % du chiffre d'affaires mondial. Un mouvement coûteux, aussi... Mais un investissement pour mettre fin à l'utilisation anarchique des outils informatiques, la règle dans la plupart des PME. « Les fondamentaux ne sont pas là, les systèmes d'information sont au niveau zéro », se navre Thierry Veyre, cofondateur d'une start-up rhônalpine spécialisée dans la sécurisation des données des TPE et des PME.

Pour Jean-Philippe Cassard, responsable cybersécurité chez Sopra-Steria, « le RGPD permet de s'attaquer à la racine des mauvaises pratiques » : « Je ne connais pas une entreprise qui soit contre la logique de protéger les données. Et cela vaut même pour les petites entreprises, artisanales, qui ne valorisent pas les données parce que cela ne se fait pas dans leur secteur. Le RGPD peut, avant tout, leur éviter de se porter préjudice à elles-mêmes ! »

**Données « propres ».** Une culture de la sécurité informatique et une prise de conscience de la valeur cachée des données est-elle en train d'émerger ? Eric Boulay, directeur exécutif d'Accenture Security, note, certes, une « asymétrie entre petites et grandes entreprises. Mais toutes s'adaptent de manière du-

Lire l'article complet sur L'Opinion du mois de Octobre